

---

CLAUDIA RUIZ :

La réunion est enregistrée.

Bonjour, bonsoir à tous. Bienvenue à cet appel du groupe de travail sur les opérations et les finances en ce mercredi 3 mars.

Du côté anglais, nous avons Holly Raiche, Alfredo Calderon, Cheryl Langdon-Orr, Dave Kissondoyal, Joan Katambi, Judith Hellerstein, Marita Moll, Maureen Hilyard, Nadira Al-Araj, Ricardo Holmquist et Vanda Scartezini. Nous avons Aziz Hilali sur le canal français.

Du personnel, nous avons Heidi Ullrich et moi-même Claudia Ruiz. Je m'occuperai de la gestion de l'appel.

Nous avons reçu les excuses d'Olivier Crépin-Leblond. Nous avons David et Veronica comme interprètes espagnols et Claire et Isabelle comme interprètes français.

Je vous rappelle que nous avons des services de RTT aujourd'hui. J'ai mis le lien dans le chat si vous souhaitez suivre.

Bienvenue à Alan aussi.

Je vous rappelle de ne pas oublier d'éteindre votre micro pour éviter toute interférence et de bien donner votre nom lorsque vous prendrez la parole à chaque fois. Merci beaucoup,

Je passe maintenant la parole à Holly.

---

**Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.**

---

HOLLY RAICHE :

Merci Claudia.

Bienvenue à tous. L'objectif de l'appel d'aujourd'hui, c'est en fait deux choses principales. Le point 3, notre réponse ou suggestion de réponse à la proposition d'amendement de la fonction de nommage IANA, et nous devons également consulter le rapport financier. Ensuite, il y a Marita et nous allons poursuivre notre discussion commencée la semaine passée sur l'initiative et le modèle multipartite. Et il y a peut-être des points qui ressortiront de tout ceci pour nous.

Par ailleurs, il est tout à fait possible que nous organisions également une discussion avec Sébastien sur le GAC et l'ATRT3, mais il est occupé par une autre réunion, donc nous ne savons pas exactement s'il pourra venir ou pas.

En ce qui concerne le point suivant, les points de travail, est-ce qu'on pourrait s'il vous plaît afficher ces points pour l'appel d'aujourd'hui ? Il ne reste qu'un seul point, tout le reste a été fait, donc il reste un seul point et nous l'avons à l'ordre du jour.

Point suivant à l'ordre du jour, un rapport du petit groupe avec Cheryl. Cheryl, est-ce que vous voulez prendre la parole s'il vous plaît ?

CHERYL LANGDON-ORR :

Oui, merci beaucoup. Ce sera très simple.

Le petit groupe, comme je l'ai déjà dit la dernière fois, est passé aux priorisations de la même manière que ce nous avons fait pour les recommandations de la piste de travail 2 à l'IGF et au CCTRT. Vous avez

---

la liste que vous connaissez tous, donc notre prochaine réunion sera à 19 h 00 UTC. Merci.

HOLLY RAICHE : Merci Cheryl.

Point suivant, je crois que c'est Ricardo qui nous parlera de la réponse probable de l'ALAC de ce que nous allons suggérer par rapport à la proposition d'amendement de la fonction de nommage IANA. Ricardo, est-ce que vous voulez prendre la parole ?

RICARDO HOLMQUIST : Merci beaucoup Holly.

Je vais faire une présentation très brève. Peut-être que Claudia pourrait l'afficher s'il vous plaît ? Non ?

HOLLY RAICHE : Claudia, est-il possible ?

CLAUDIA RUIZ : Excusez-moi, un instant. Je retrouve la présentation.

HOLLY RAICHE : Merci.

RICARDO HOLMQUIST : L'année dernière, je ne sais plus exactement à quelle date, je pense que c'était au mois de novembre...

---

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Oui, c'était le mois de novembre.

RICARDO HOLMQUIST : Oui, la première semaine de novembre donc, il y a eu le rapport initial sur la révision de la fonction de nommage IANA avec quatre recommandations. Et de ces recommandations, nous avons parlé de la première et de la deuxième la semaine passé. C'était Amy qui nous en a parlé. Elles ont été mises en œuvre. Il y en a une troisième qui a été entamée et la quatrième est en cours de discussion. Donc c'est de cela que nous devons parler aujourd'hui, la proposition d'amendement.

Voilà la recommandation du mois de novembre qui revenait à changer le contrat Article VII, section 7.1(a), cette section du contrat. Pour l'instant, cette déclaration est une déclaration historique selon ce qui nous a été dit de l'époque de la NTIA. Diapositive suivante.

Notre commentaire à l'époque avait été d'encourager le Conseil d'Administration de l'ICANN à respecter cette recommandation telle qu'indiquée dans le rapport. À partir de cela, ce que je suggère, c'est que nous appuyions cet amendement sur le contrat, donc de ne pas rester silencieux. Je suggère que nous appuyions cette évolution du contrat parce que nous avons déjà appuyé le rapport initial pour l'équipe de révision IANA.

Voilà, c'est tout. Je ne sais pas si vous souhaitez en discuter mais l'idée, c'est de lancer la discussion et de voir si effectivement nous souhaitons appuyer ou si nous souhaitons rester silencieux par rapport à cette proposition.

---

HOLLY RAICHE :

Merci Ricardo.

Si je me souviens bien, la semaine passé, Amy Creamer avait fait une présentation et sa recommandation finale, c'était qu'il y a une période de commentaires qui est ouverte, donc si on souhaite appuyer, il faudrait une déclaration. Ce qu'elle cherche, c'est une réponse, pas simplement le silence. C'était ce qu'elle nous avait demandé la semaine passé. Cette semaine, la réponse que nous devons trouver, c'est souhaitons-nous suivre cette suggestion, cette demande d'Amy ? Est-ce qu'on envoie une déclaration, pas plus que ce que Ricardo a déjà rédigé, pour simplement dire : « Oui, nous sommes d'accord » ? On pourrait peut-être demander à tout le monde de lever la main. Ricardo, peut-être que vous pourriez nous donner un peu plus de contexte si certains le souhaitent, parce que je ne sais pas si tout le monde était présent la semaine passée.

NADIRA AL-ARAJ :

Oui, j'apprécierais davantage de contexte.

HOLLY RAICHE :

Si vous souhaitez parler, levez la main s'il vous plaît parce qu'on n'entend pas. Alan ?

ALAN GREENBERG :

Oui. En fait, j'aimerais mieux comprendre pourquoi il faut appuyer ceci à ce stade. Parce que si la recommandation a pour objectif de faire quelque chose que nous avons déjà approuvé, à moins qu'il y ait une

---

résistance perçue de certains groupes qui pensent que cela ne devrait pas être mis en place, je ne vois pas pourquoi c'est suffisamment important du point de vue des utilisateurs pour que nous envoyions une déclaration. Donc je ne vois pas pourquoi il y a besoin d'un commentaire. J'aimerais comprendre pourquoi en fait, quelle est la logique dans cette demande d'appui explicite de notre part.

HOLLY RAICHE :

Je vais répondre à cela puis Ricardo, vous pouvez également ajouter quelque chose.

La semaine passée, Amy a demandé une déclaration de soutien. Effectivement, nous avons effectué ce travail en novembre, nous l'avons appuyé, nous avons dit que le changement en fait est cosmétique, ce n'est pas un changement de substance. Mais malgré tout, ce qu'ils aimeraient entendre, c'est qu'il y a un soutien par rapport à ce changement. Ce n'est pas une question d'intérêt vital pour l'utilisateur final, sauf que par rapport à la PTI, c'est une partie importante de ce que fait l'ICANN. Donc pour cette seule raison, l'ICANN nous a demandé de faire cette déclaration. C'est pour cela que je le suggèrerais.

Ricardo, vous souhaitez ajouter quelque chose ? C'est une discussion que nous avons déjà eue en novembre, mais on peut tout à fait y revenir. Merci.

RICARDO HOLMQUIST :

Non, je n'ai rien à ajouter. Vous l'avez déjà dit.

---

HOLLY RAICHE :

Merci.

Vanda, vous avez la main levée.

VANDA SCARTEZINI :

Je pense qu'il y a quelque chose d'autre qu'il faudrait ajouter. Mais à mon avis, le plus important, c'est de soutenir cela. Nous en avons déjà discuté dans le passé et nous comprenons que ce sont des changements superficiels, mais si cela est nécessaire, il n'y a pas de raison de ne pas soutenir ces changements.

HOLLY RAICHE :

Merci Vanda.

Est-ce que quelqu'un a des questions ou des commentaires à faire ?  
Merci. Alan, est-ce que vous êtes d'accord pour que l'on ajoute un paragraphe indiquant que nous sommes d'accord puisque c'est quelque chose dont on a déjà discuté au mois de novembre ? On peut l'indiquer aussi.

ALAN GREENBERG :

Je n'ai pas d'objection. Je suis d'accord. Je voulais juste savoir pourquoi on me demandait de soutenir cela. C'est un petit peu inhabituel de la part d'ICANN Org, donc je voulais juste savoir pourquoi. Ce n'est pas vraiment un problème.

HOLLY RAICHE :

Parfait. C'était une réponse d'Amy la semaine dernière lorsqu'on a analysé les quatre propositions d'amendement, on voulait savoir où on

---

en était. Et elle a juste dit qu'il ne fallait pas rester silencieux sans rien dire et qu'il fallait juste dire qu'on était d'accord. À ce stade, je suis tout à fait d'accord pour qu'on avance et qu'on fasse ce qu'elle a proposé.

Maureen, vous êtes sur cet appel, Maureen, est-ce que vous êtes d'accord par rapport à ce que nous venons de proposer comme réponse de l'ALAC ?

MAUREEN HILYARD :

Merci Holly.

Je crois que c'est bien, un soutien général pour la proposition. Ce qui a été dit, c'est qu'on voulait fournir des indications dans ce sens.

HOLLY RAICHE :

Parfait.

Ricardo, est-ce que vous pourriez rédiger une petite réponse dans ce sens en disant que nous soutenons cette proposition ?

RICARDO HOLMQUIST :

D'accord, je vais vous l'envoyer par courriel alors.

HOLLY RAICHE :

Merci Ricardo.

Le prochain point de l'ordre du jour maintenant. Si l'on peut revenir à notre ordre du jour ? Merci. Le point suivant de l'ordre du jour concerne ce que fait notre communauté. Nous allons parler du rapport financier pour l'exercice fiscal 2021. Ricardo va présenter de nouveau cette

---

partie. Ricardo, est-ce que vous avez aussi une présentation ici ? Si c'est le cas, est-ce qu'on peut afficher la présentation de Ricardo ?

RICARDO HOLMQUIST : Non, je n'ai pas de diapositives. Je vais présenter rapidement.

Je vois dans le chat qu'on me demande de présenter ce point-là parce que la personne qui devait le présenter ne peut pas le faire.

HOLLY RAICHE : Sébastien est dans l'appel d'EURALO.

RICARDO HOLMQUIST : Non, c'est Heidi qui vient juste d'envoyer un message il y a quelques minutes.

HOLLY RAICHE : Sébastien va prendre la parole après vous. Donc si vous voulez commencer et ensuite, nous donnerons la parole à Sébastien. Donc allez-y Ricardo.

RICARDO HOLMQUIST : J'ai la présentation ici. Prochaine diapositive. Je vais être rapide. Prochaine diapositive.

Ici, vous voyez ce qui s'est passé cette année. C'est l'aperçu financier que nous a fourni notre équipe de planification. Et vous voyez que ces derniers mois de l'année calendaire, on a une augmentation de presque 10 %, quelque chose que je n'attendais pas au niveau des financements.

---

On est passé à 69 et les dépenses sont passées de 60 à 55. Les réunions qui n'étaient pas des réunions physiques, je pensais qu'on aurait moins de dépenses puisque maintenant nous vivons dans un monde habité par la covid-19. Pour cette année, l'ICANN a 14 millions d'excès, ce qui n'était pas prévu dans les dépenses opérationnelles prévues.

Puis il y a un autre point important ici, si vous regardez le budget pour l'exercice fiscal 2021, on devait avoir 400. On a une augmentation au début de l'exercice fiscal 2022, donc on va avoir une augmentation, ce qui est une surprise.

Allez-y Marita, continuez. Marita a la main levée. C'est pour cela que je voulais lui donner la parole. Est-ce qu'elle veut ajouter quelque chose ?

HOLLY RAICHE : Marita, est-ce que vous voulez prendre la parole ?

MARITA MOLL : Oui. Ma question est la suivante. Je n'ai pas suivi tout cela, mais je me demande, est-ce que c'est normal vraiment pour une déclaration dans ce processus financier ? C'était ma question puisque c'est une déclaration financière qui n'a pas été auditée.

HOLLY RAICHE : Ricardo, est-ce que vous avez une idée ici ? Est-ce que vous pouvez répondre ?

---

RICARDO HOLMQUIST : Oui. On a ici une déclaration pour le deuxième trimestre. Ce sont des déclarations qui sont faites trimestre par trimestre. Ils nous ont envoyé un courriel pour que tous ceux qui étaient inscrits à ce système puissent recevoir ce rapport trimestre par trimestre. Je vois que le rapport trimestriel est très utile quand on veut faire une planification pour l'année suivante, parce que si vous regardez les chiffres trimestre par trimestre ou année par année, on constate la façon dont les financements sont utilisés, comment fonctionne la partie des dépenses. C'est comme cela qu'on arrive à comprendre.

J'ai suivi cela ces dernières années. On nous a dit que le rapport trimestriel était prêt. Maintenant, j'essaie de suivre sur les réseaux sociaux pour voir le moment où ces déclarations trimestrielles sont présentées. Mais ce n'est pas facile de trouver ces informations, ce n'est pas simple.

MARITA MOLL : Merci Ricardo, je comprends maintenant. C'est peut-être normal qu'il y ait un excès dans le budget à cette époque de l'année, mais nous ne savons pas pourquoi, d'où viennent ces financements extra. Donc on peut demander au personnel de l'ICANN de nous l'expliquer. Peut-être que c'est quelque chose qui arrive tout le temps à cette époque de l'année, c'est peut-être de l'argent qui arrive ponctuellement à cette époque de l'année. On peut demander au personnel de nous expliquer ; peut-être qu'ils peuvent le faire.

---

RICARDO HOLMQUIST : Nous allons voir. Finissons ma présentation et ensuite, nous verrons cela.

Ici, vous voyez le financement de l'exercice fiscal 2021 avec sa provenance. On a ici une augmentation ces derniers mois, et je pense que cela est lié de nouveau à la covid-19 ; cette augmentation de 10 % provient de l'adoption des technologies due à la pandémie et à l'utilisation du virtuel.

Ici, vous voyez de nouveau la présentation du budget de manière différente. Et vous voyez que par les registres et les bureaux d'enregistrement, tous ont une augmentation de leur budget. Mais si vous regardez l'exercice fiscal 2020, c'est plat, il n'y a pas eu d'augmentation. Donc c'est le budget qui était très bas. Le budget a été respecté à cette époque pour l'exercice fiscal 2021. Les revenus devaient être inférieurs, mais ils ne l'ont pas été grâce aux économies qu'on a faites suite à la pandémie.

Ici, vous voyez de nouveau les dépenses pour l'exercice fiscal 2021. Et ce que l'on constate ici, c'est que le capital a augmenté grâce aux changements qu'il y a eu dans les dépenses destinées aux voyages, et on a ajouté cet argent au capital pour avoir une infrastructure disponible pour les réunions en ligne. C'est le changement qui a été fait ; c'est pour cela que le capital a cette augmentation de 4 %, ce qui est une augmentation importante. Prochaine diapositive.

---

HOLLY RAICHE : Ricardo, est-ce que je peux revenir en arrière ? Si j'ai bien compris, comme les voyages et les réunions présentiels étaient zéro dépense, ils ont mis cet argent dans le capital, c'est cela ?

RICARDO HOLMQUIST : Oui.

HOLLY RAICHE : Merci, c'est bon, j'ai compris.

RICARDO HOLMQUIST : Ici, vous voyez les voyages et les réunions en présentiel pour l'exercice fiscal 2020 et vous voyez ici que c'est pratiquement 2 millions qui ont été économisés qui sont utilisés pour les réunions en ligne. Je pense que cela a été reporté au service pour le service de traduction aussi. Si on n'utilise pas cet argent, puisqu'on a un excès d'argent, cet argent va se retrouver ici. Et vous avez deux fonds ici qui peuvent recevoir cet argent.

Ce qu'il s'est passé pour l'exercice fiscal 2020, c'est que le fonds opérationnel, c'est 140. Les 14 millions que l'on a vont suffire, ce sont les fonds dont l'ICANN avait besoin, c'est une année de budget. Donc c'est la décision que l'on a prise il y a quelques années. Il y a le fonds opérationnel. L'argent sera placé dans ce fonds opérationnel jusqu'à ce que la décision formelle de déplacer cet argent du fonds opérationnel au fonds de réserve soit prise. S'ils ne le font pas, à ce moment-là, on va avoir l'argent qui était déjà dans ce fonds plus ce qui correspond à cette

---

année. Cette année, pour l'exercice fiscal 2021, le fonds opérationnel sera ce total-là. Est-ce que c'est clair pour tout le monde ?

HOLLY RAICHE : Oui, c'est clair pour moi.

Par rapport aux effectifs, 391, normalement, ils étaient censés augmenter dans le budget, n'est-ce pas ?

RICARDO HOLMQUIST : Le budget jusqu'au mois de décembre, c'était 392, donc il leur manque une personne. Mais à la fin de l'année, ils devraient être à 400 parce qu'on devrait être à 405 pour l'année suivante. Donc il leur manque encore du personnel, il y a du recrutement à effectuer. C'est pour cela que quand on regarde les dépenses en termes d'effectif... Attendez. En fait, ce devrait être dans le budget puisqu'ils dépensent plus d'argent par personne, mais en fait, ils ont moins de personnes que ce qui était prévu dans le budget.

HOLLY RAICHE : D'accord, merci.

Marita, vous avez la main levée. Est-ce que c'est une nouvelle question ?

MARITA MOLL : Excusez-moi, c'était une ancienne main.

---

Je vais quand même dire qu'il y a eu une grosse augmentation dans les recettes étant donné les enregistrements covid-19. Est-ce que c'est bien cela, Ricardo ? N'oublions que cela, on ne l'aura pas l'année prochaine – du moins, je l'espère.

RICARDO HOLMQUIST : Je ne sais pas Marita, je pensais que ce serait plus bas. Je pensais qu'on serait à 63, 65 peut-être, mais pas 69. Et si je m'en souviens bien, au premier trimestre, on avait entendu dire qu'il y avait eu beaucoup de nouveaux enregistrements relatifs à la covid-19 au début. Puis, il y a également la mise en œuvre de la part de beaucoup de sociétés de différentes fonctionnalités en ligne, l'adoption de la technologie ; cela avait entraîné davantage de domaines, donc voilà pourquoi on a cette augmentation. À savoir si cela ne va pas se produire l'année prochaine, je ne sais pas parce que de toute façon, il faut renouveler le domaine, à moins que les sites covid-19 soient fermés. En tout cas, voilà ce qui s'est passé l'année passée.

HOLLY RAICHE : Cela vous va, Marita ?

MARITA MOLL : Oui, c'est très bien. Merci beaucoup Ricardo.

HOLLY RAICHE : Judith ?

---

JUDITH HELLERSTEIN :           Merci beaucoup Ricardo.

Je me souviens qu'ils avaient essayé de remplir ce fonds de réserve, c'était il y a un certain nombre d'années, parce qu'ils n'en avait pas beaucoup, et ils ont pris de l'argent de différents services. Il y avait 75 millions des ventes aux enchères, ils ont pris de l'argent d'autres programmes, pour les services aux utilisateurs, le wiki, d'autres pertes d'argent ont été enregistrées. Maintenant que dans le fonds de réserve il y a beaucoup d'argent, est-ce qu'ils vont réinvestir ce qu'ils ont pris des produits des enchères ? En fait, ils devraient remettre cet argent qu'ils ont pris puisqu'ils n'en ont plus besoin. Il faut qu'il y ait un processus de remboursement de ces fonds en fait.

RICARDO HOLMQUIST :       Je ne peux pas répondre à cette question, ce n'est pas moi qui décide en tout cas où va l'argent. Je ne suis pas la bonne personne.

JUDITH HELLERSTEIN :       Non, je sais, mais...

RICARDO HOLMQUIST :       En dehors des plaisanteries, si on ajoute ces 14 millions aux 125, cela fait 139. Et il y a les 145 du budget de l'exercice fiscal 2022. Donc cela fait pas mal d'argent, mais ce n'est pas nécessairement le montant décidé. Le montant est pour toute une année, mais on ne l'a toujours pas. C'est difficile de remettre cet argent pour les gTLD ou pour les enchères alors qu'on n'a toujours pas l'argent. En fait, on atteint

---

l'objectif plus rapidement que prévu, oui, mais on n'a toujours pas l'argent.

JUDITH HELLERSTEIN : Je pensais qu'ils en avaient plus parce qu'ils avaient l'argent des déplacements aussi.

RICARDO HOLMQUIST : Non, ils ne l'ont pas encore. Donc si vous ajoutez tout l'argent dont ils disposent, ils n'ont pas encore cet argent.

JUDITH HELLERSTEIN : Je vois.

HOLLY RAICHE : Cette réponse vous convient, Judith ?

JUDITH HELLERSTEIN : Oui, tout à fait.

HOLLY RAICHE : Il n'y a pas de point de travail là-dessus. Je ne sais pas s'il y a des questions. Sinon, nous allons remercier Ricardo. Marita, non ? C'est une ancienne main, d'accord. Je ne sais pas s'il y a d'autres questions quand même. En tout cas, c'est une discussion très intéressante. Et merci vraiment Ricardo pour cette présentation très intéressante.

---

S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer la parole à Sébastien. Je crois qu'il est là.

CLAUDIA RUIZ : Sébastien est effectivement présent.

HOLLY RAICHE : Y a-t-il d'autres questions pour Ricardo ? Merci Ricardo pour cette présentation.

Et nous allons maintenant passer la parole à Sébastien. Sébastien, allez-y. Nous ne l'entendons pas. Est-ce que Sébastien a éteint son micro ou est-ce qu'il n'est pas là ?

CLAUDIA RUIZ : Je le vois dans la salle Zoom, mais je n'arrive pas à mettre en marche son micro. Sébastien, si vous nous entendez, veuillez mettre votre micro en route. En fait, il a noté dans le chat qu'il ne peut pas participer à deux réunions en même temps. Il est peut-être toujours dans l'autre réunion. Donc je vais vérifier avec mes collègues.

HOLLY RAICHE : Très bien, merci. Et entre temps dans le chat, Ricardo, Vanda demande : « Ils n'ont pas suffisamment pour couvrir les dépenses sur un an. » Vous avez déjà évoqué cette question, mais est-ce que vous pourriez répondre à ce commentaire dans le chat ?

---

RICARDO HOLMQUIST : Il y a deux choses en fait. Si vous regardez les années jusqu'en 2015-2016, on voit une augmentation rapide des revenus de l'ICANN et ceci se reflète dans le budget également. On voit une augmentation de plus de 10 %, en tout cas à deux chiffres, pour ces années. Et entre 2005 et 2016, on voit vraiment une augmentation très rapide, mais par contre, il n'y a pas eu d'allocation pour ce fonds de réserve. Cela, c'est la première chose.

Ensuite, nous avons utilisé ces fonds pour la transition IANA en partie. Donc après la transition IANA, ces fonds n'ont pas été remplacés. En 2017, je crois que c'était cela, 2017-2018, l'ICANN a décidé de réapprovisionner ces fonds de réserve à hauteur de 4 à 5 millions de dollars par an. L'année dernière, c'était donc l'exercice fiscal 2020, il y a eu un dépassement de ce niveau, donc ils sont arrivés à réapprovisionner 10 millions de dollars dans le fonds de réserve. Donc voilà comment on a atteint les 125 millions

Cette année, on devrait avoir 14 millions d'excédent qui seront appliqués à ce fonds de réserve. Donc le fonds de réserve pourra être réapprovisionné, on n'aura plus besoin de le réapprovisionner. On le réapprovisionnera simplement en pourcentage du budget d'une année sur l'autre.

Voilà, j'espère que c'est utile.

VANDA SCARTEZINI : Merci Ricardo.

---

HOLLY RAICHE :

Très bien, merci.

Apparemment, Sébastien est prêt. Encore une fois, merci, c'était très clair Ricardo. Marita a une autre question, mais Sébastien est prêt, donc on va lui passer la parole.

SÉBASTIEN BACHOLLET :

Merci beaucoup Holly. Oui, je suis prêt. Je ne sais pas si c'est le bon mot. En fait, je ne suis pas très prêt. Je suis désolé, c'est compliqué de jongler entre deux appels, intervenir sur un et présenter sur l'autre ; voilà pourquoi je ne suis pas vraiment préparé à vous donner tous les éléments ou une présentation officielle.

Ceci étant, partons du principe que nous souhaitons parler de certaines des questions. Je suggère que nous en parlions maintenant ici et également qu'on en parle avec le GAC. Je ne sais pas si vous avez lu la décision du Conseil d'Administration sur l'ATRT3. Il s'agit de la recommandation définitive de l'ATRT3, résolution du Conseil d'Administration du 13 novembre 2020. En tout cas, je vous recommande de la lire si vous le pouvez. Et ce que je vous suggère de faire, c'est peut-être de me donner la possibilité de partager mon écran. Très bien. J'espère que vous arriverez à voir. Je ne sais pas si je vais bien pouvoir vous montrer tout cela, mais voilà. N'hésitez pas si vous avez des questions à me les poser.

J'essaie de vous montrer la liste des différents points de l'ATRT3. Vous avez dans la colonne de gauche les cinq thématiques principales. Et dans la deuxième colonne, vous avez la recommandation avec le

---

numéro, recommandation du Conseil. Et j'ai essayé de surligner la recommandation du Conseil.

La colonne ALAC, c'est mon travail, mes suggestions au sous-groupe et ce que je vous suggère de faire en termes de propositions, autant pour vous que pour l'ALAC. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de l'avoir pour l'instant, donc je vais peut-être faire différemment.

Je voulais simplement prendre un exemple de situation. La recommandation qui est liée avec l'évaluation de la révision organisationnelle et périodique, c'est une recommandation concernant la révision de l'ICANN. J'ai marqué en caractères gras certains des éléments dont je pense que nous pourrions discuter. Le Conseil a approuvé la recommandation en disant quand même que davantage d'informations seraient nécessaires pour mieux comprendre comment mettre en œuvre cette révision holistique pour s'assurer que cette révision soit aussi analysée en fonction de d'autres points et d'autres révisions également et en fonction de la piste de travail liée à tout cela. Un peu plus loin, il est dit qu'on nous propose un calendrier de 12 mois pour commencer cette révision.

Cela me paraît tout à fait faisable. Et je pense que quand même, cette position du Conseil est un peu étrange. Ou bien ils approuvent cette recommandation ou pas avec certaines précautions. J'ai eu certaines difficultés à comprendre cette demande de prendre des précautions. Et par ailleurs, cela n'est pas faisable en 12 mois. Je suis sûr que ce n'est pas possible en 12 mois. Cela figure dans une partie du document. L'autre partie du document n'est pas encore terminée, je ne peux pas vous la présenter mais c'est plus ou moins la même chose.

---

Et je voulais partager avec vous ce document et voir un petit peu ce que vous en pensez. Peut-être que vous allez me dire d'accord, c'est bien, on est d'accord ou pas. Je ne sais pas.

Le dernier point, ils ont dit qu'ils vont faire cela comme un programme pilote. Ce serait la première révision holistique comme un pilote. À mon avis, il n'est pas nécessaire de modifier les statuts constitutifs. Si c'est un pilote, nous pouvons laisser les choses telles quelles.

C'était les points qui me paraissaient importants et donc je voulais vous faire part. Je crois que j'en ai terminé. C'est tout ce que j'avais à vous dire. C'est tout ce que j'ai pu en tout cas préparer pour cet appel.

Maintenant, je vais arrêter de partager mon écran avec vous et je rends la parole à la présidente.

HOLLY RAICHE :

Merci Sébastien. À votre avis, quelles seraient les prochaines étapes pour ce groupe ? Est-ce que vous voulez reprendre la parole, présenter un petit peu plus à ce propos ou est-ce que vous voulez qu'on vous aide ? Je ne sais pas, je n'ai pas très bien compris ce que vous demandiez.

SÉBASTIEN BACHOLLET :

Je vais essayer à mon tour de vous répondre. Est-ce que vous pensez tous que c'est bien comme cela et que nous n'avons qu'à suivre ce que le Conseil nous demande de faire ? Ou est-ce que vous préféreriez que nous demandions quelque chose au Conseil, que ce soit à travers le guide de l'ATRT3 ou le conseil de l'ALAC, pour considérer certains points

---

additionnels ? Voilà, ce serait un petit peu la question que je voulais vous poser sur ce point en particulier. Mais je dirais qu'à mon sens, les autres parties de la décision du Conseil seront du même niveau.

Puis, il y a la deuxième question : est-ce que nous avons besoin de davantage de temps pour en discuter ou est-ce que nous allons aborder la question avec le GAC ? Et à ce moment-là, peut-être qu'il nous faudrait être un petit peu plus préparés que ce que j'ai dit. Et je vous présente à nouveau mes excuses.

HOLLY RAICHE :

Merci Sébastien. Je me demande un petit peu que faire à propos de l'action à suivre, parce que si cela apparaît ou découle de l'ATRT3, c'est une recommandation et vous remettez en question cette recommandation.

SÉBASTIEN BACHOLLET :

Non, pas du tout ; je remets en question la décision du Conseil. C'est ce que le Conseil dit et que je considère comme une recommandation, c'est qu'ils approuvent cette recommandation mais en fait, ils ne l'approuvent pas puisqu'ils disent, j'insiste : « On approuve cela, mais avec une demande de précaution et que ce soit un projet pilote. » Et ils ne veulent pas changer les statuts constitutifs. C'est une approbation sans lettre.

Donc je trouve qu'ils ne soutiennent pas complètement et cela, c'est mon impression. Mais de nouveau, je serai heureux que d'autres me disent ce qu'ils en pensent.

---

HOLLY RAICHE : Dans ce contexte, c'est un domaine de discussion avec le GAC.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Oui, ce serait ma suggestion, que l'on en reparle avec le GAC pour voir s'il y a un accord ou un désaccord sur certains points. Par exemple ici, il est dit que l'ICANN ne sera peut-être pas en mesure de commencer la première révision holistique, même si c'est un programme pilote, dans les 12 mois à venir. Mais si le GAC fait pression sur l'ALAC et d'autres aussi, peut-être que cela peut être fait.

HOLLY RAICHE : Il y a une question de Nadira. Elle a la main levée. Sa question, c'est que cela ne sera peut-être pas faisable. Alors est-ce que ce programme pilote a été fait ? »

SÉBASTIEN BACHOLLET : D'abord, le rapport final de l'ATRT a été terminé au mois de juillet si je ne me trompe. Donc le Conseil a eu six mois pour déclarer sa position. Et il y a eu ce qu'ils appellent une résolution sur la recommandation finale concernant l'ATRT qui a été présentée le 17 novembre. Depuis, il n'y a rien eu. Nous avons ce document, mais rien de spécifique n'a été fait, je n'ai reçu aucun commentaire du personnel m'indiquant qu'ils étaient en train de faire quelque chose. Donc je ne sais pas s'ils travaillent là-dessus. En tout cas, ils n'ont pas contacté le responsable de l'ATRT3.

---

J'aurais pu aborder cette question au mois de décembre, mais on était trop occupé, je n'avais pas le temps de lire ce document. C'est pour cela que je ne le fais que maintenant. Merci.

HOLLY RAICHE : Nadira, est-ce que vous pensez qu'on a répondu à votre question ? Je n'entends pas de réponse.

Marita, vous avez la main levée. Allez-y Marita.

MARITA MOLL : Merci Holly.

Ma question porte sur ce que Cheryl nous a dit la semaine dernière sur un système de suivi qui allait être mis en place pour essayer de montrer toutes ces recommandations. Je ne sais pas si ce que Sébastien nous montre est fait dans le cadre de ce système de suivi, mais je pense que ce serait important en tout cas d'en tenir compte.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Ce n'est pas le système de suivi dont parlait Cheryl. C'est un outil que nous avons utilisé dans notre petit groupe que j'ai repris. C'est cet outil que j'ai utilisé, puis j'ai mis tout cela sur un fichier Excel parce que je ne l'ai pas fait en ligne. Je pense que ce serait bien que ce soit clair s'il y a des questions.

Le programme pilote n'est pas lancé, on n'y a même pas encore réfléchi. Et si ce programme pilote existe, la recommandation ne sera pas complètement mise en œuvre, elle ne le sera que si on décide de

---

modifier les statuts constitutifs et qu'à ce moment-là, on ajoute la révision holistique dans les statuts et que ce soit prévu pour la prochaine fois qu'on fera la révision. Première étape, première chose importante.

Ensuite, à propos de ce que Maureen vient de dire et de ce que Joanna et vous-même avez effectué, je sais que vous participez. Yrjö m'a posé une question, je lui ai répondu, le personnel aussi l'a contacté sur ce problème. Et j'ai dit que nous devions en parler. C'est pour cela qu'on est là maintenant et qu'on en parle. Merci.

HOLLY RAICHE : Marita, vous avez quelque chose à ajouter ?

MARITA MOLL : Non. Je pense que ce système de suivi est une manière pour nous d'interagir, donc c'est bien. Cheryl est là, peut-être qu'on peut lui donner la parole.

CHERYL LANGDON-ORR : Marita, d'abord, je voudrais répondre à votre question. Ce système de suivi dont je parlais lors de notre appel de la semaine n'a rien à voir avec ce que nous a présenté Sébastien. Il se trouve sur ICANN Org et c'est une intention d'ICANN Org. On nous a donné un petit peu de matériel, des visuels pour ce programme pilote sur l'ATRT3 lorsqu'ICANN Org nous a dit qu'ils étaient en train de faire des changements. Cela n'a rien à voir avec ce que Sébastien nous a montré aujourd'hui ; ce sont deux

---

choses différentes. Le tableau était présenté sur Excel et ce sont deux choses différentes.

Vous aurez bientôt la possibilité de participer et d'utiliser ce système. Sébastien a analysé la question de l'ATRT3 et il a fait ce travail supplémentaire pour nous aider à nous préparer pour la conversation avec le comité consultatif gouvernemental sur ce thème. Il y a un manque de progrès qui est dû aux problèmes de temps. Et je sais que Sébastien s'inquiète aussi sur cette question du programme pilote. Si on ne complète pas la recommandation, il risque d'y avoir un travail de mise en œuvre de la révision holistique qui sera nécessaire. C'est ce que j'ai compris que Sébastien nous a expliqué.

Pourquoi j'ai levé la main ? Parce que je voulais lire ce que León Sanchez, qui est un des membres du Conseil, a dit. Il travaille avec l'ATRT3 et la mise en œuvre et il est le guide de la mise en œuvre de l'ATRT3. Il est aussi le représentant du comité d'efficacité organisationnelle. Il a écrit dans le chat le 23 février lorsqu'on parlé de la mise en œuvre de l'ATRT3 et il a dit que les recommandations pour l'ATRT3 dépendent d'une amélioration du Conseil et que tout cela sera discuté lors de la prochaine réunion, mais que la recommandation générale qui inclut ce que Sébastien nous a dit aujourd'hui est que si l'OEC, le comité d'efficacité organisationnelle, met à jour ces informations qu'ils vont partager et qu'ils présentent ces informations à la communauté, cela devrait être fait après la prochaine réunion. Pour être sûr que nous avons tous bien compris et que nous ne mettons pas la charrue devant les bœufs, nous sommes en train d'analyser cette conversation avec un autre comité consultatif. C'est une question importante.

HOLLY RAICHE : Parfait. Merci beaucoup. Je pense que nous sommes à un autre niveau maintenant avec ce que Cheryl vient de nous dire. Certains d'entre vous vont participer à la réunion entre le GAC et l'ALAC et il va falloir analyser cette question.

Je ne suis pas sûre que l'on puisse interagir avec le GAC. Est-ce que Joanna doit participer ? Maureen, est-ce que c'est cela ? Très bien, merci. Et pour l'avenir, est-ce que vous souhaitez poursuivre la discussion là-dessus lors de la prochaine réunion de notre groupe ?

SÉBASTIEN BACHOLLET : C'est vraiment comme vous le souhaitez. Si vous pensez que nous pouvons progresser en en parlant davantage, très bien.

HOLLY RAICHE : Je ne sais pas, pour l'instant, je ne souhaite pas prendre de décision. On pourrait peut-être en parler en dehors de la réunion et voir si on l'inclut à l'ordre du jour. Est-ce qu'il faudrait en discuter cette semaine ? Parce que ce sera une interaction ALAC-GAC dans laquelle nous serons impliqués. Donc on pourrait peut-être en discuter en dehors de cette réunion pour avancer sur les questions qui ont été soulevées. Oui, effectivement, la semaine prochaine, c'est la *Prep Week*. Joanna a une suggestion : on pourrait effectivement en parler par courriel, réfléchir à comment procéder. Est-ce que cela vous va ? Parce que nous n'avons plus de temps maintenant.

---

SÉBASTIEN BACHOLLET : C'est d'accord.

HOLLY RAICHE : Très bien. Marita, nous n'avons plus de temps. Étant donné que le MSM est aux étapes suivantes, est-ce que vous pourriez faire votre présentation lors de la prochaine réunion ?

MARITA MOLL : Oui, tout à fait. Je pense qu'il n'y a aucune urgence à ce niveau. C'était simplement un rapport que je souhaitais vous faire. En fait, on attend que certaines choses que passent. Donc lors de la prochaine réunion, ce n'est absolument pas problématique.

HOLLY RAICHE : Très bien, merci Marita.

Nous continuons sur la discussion avec Sébastien par courriel.

La semaine prochaine, c'est la *Prep Week*. Est-ce qu'on a besoin de se retrouver pendant cette *Prep Week* ? Je ne pense pas que ce soit nécessaire. Je ne pense pas qu'il y ait des points importants. Les points principaux de travail d'aujourd'hui, c'était d'avoir une réponse rapide par rapport à cette proposition d'amendement et pour le reste, rien d'urgent. Donc on pourrait se retrouver dans deux semaines. Est-ce que dans deux semaines, ce sera le milieu de la réunion de l'ICANN ? Non ? Heidi, je ne sais pas si pour la prochaine réunion on doit s'organiser maintenant. Je pense que c'est une mauvaise idée de se retrouver pendant la réunion de l'ICANN.

---

HEIDI ULLRICH : Holly, excusez-moi, dans deux semaines, ce sera la semaine entre la *Prep Week* et l'ICANN70. Donc en fait, c'est possible, on peut se retrouver à ce moment-là.

HOLLY RAICHE : Très bien. Alors organisons une réunion pour cette semaine à la même heure. On pourra avoir la présentation de Marita et en dehors des réunions réfléchir avec Joanna et Sébastien pour voir comment s'occuper de cette situation.

Y a-t-il autres choses ? Je ne crois pas, je crois que c'est le seul point. Donc prochaine réunion, Heidi, dans deux semaines, à moins qu'il y ait quelque chose de critique qui survienne.

Ceci étant, y a-t-il des derniers commentaires, des suggestions ? Très bien. Dans ce cas, je vous remercie tous. Et pour répondre à Joanna, on s'en occupe entre deux.

Merci à tous et merci en particulier à Ricardo pour son excellente présentation, et on se retrouve dans deux semaines. Je vous souhaite une excellente soirée ou matinée.

CLAUDIA RUIZ : L'enregistrement est interrompu. Merci à tous d'avoir participé à la réunion.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**